

Déclaration sur le *climat*

Décembre 2025

Objectif et portée

Cette déclaration cadre avec nos responsabilités fiduciaires en tant que gestionnaire du capital des clients et avec l'approche globale de la durabilité de Gestion de placements Manuvie (GI Manuvie), décrite dans la déclaration de risque lié à l'investissement durable et à la durabilité. Notre déclaration est également conforme à l'approche climatique de notre société mère, Manuvie.¹

Nous croyons que la prise de décision en matière d'investissement doit tenir compte des effets des changements climatiques. Ces effets se manifesteront à la fois sous forme de risques et d'occasions pour presque toutes les entreprises dans tous les secteurs et devront être évalués adéquatement afin de protéger la sécurité financière des clients. La présente déclaration vise à démontrer comment nous gérons les risques financiers liés au climat et les occasions de transition au nom de nos clients.

Nous reconnaissons notre obligation fiduciaire de tenir compte de la façon dont les risques financiers et les occasions présentés par les changements climatiques peuvent avoir un impact sur les résultats en matière d'investissement. L'ampleur de notre mise en œuvre dépendra d'un éventail de facteurs externes, comme l'évolution de la réglementation mondiale et des mandats des clients. Nous demeurons déterminés à soutenir les objectifs individuels des clients, à mettre en œuvre notre stratégie de gérance et à produire un rapport annuel sur nos progrès.

Contexte

Nous définissons les risques liés au climat comme l'impact négatif potentiel du changement climatique, qui peut être ressenti directement (p. ex., par une perte financière) ou indirectement (p. ex., par un préjudice à la réputation). Ces risques peuvent résulter des répercussions physiques du changement climatique (risques physiques) ou de la transition vers une économie à faible émission de carbone (risques liés à la transition). Parmi les exemples de la façon dont les risques physiques et de transition peuvent se matérialiser pour les entreprises, mentionnons les coûts réglementaires, les perturbations opérationnelles causées par des conditions météorologiques extrêmes, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ainsi que l'évolution de la demande du marché.

Les possibilités liées au climat renvoient aux effets positifs potentiels découlant des changements climatiques pour une entité donnée (par exemple, les efforts d'atténuation et d'adaptation). Ces efforts peuvent créer des occasions pour les entreprises, les industries et les investisseurs. À titre d'exemples, mentionnons l'efficacité des ressources et les économies de coûts, l'adoption de sources d'énergie à faibles émissions, le développement de nouveaux produits et services, l'accès à de nouveaux marchés ainsi que le renforcement de la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

Les risques et les possibilités liées au climat peuvent varier selon la région, le marché et l'industrie dans laquelle une organisation exerce ses activités. Ces définitions sont conformes à la norme [IFRS S2 sur les divulgations liées au climat](#) du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) qui tire parti du cadre du [Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat](#)² (GTIFCC).

¹ Notre déclaration est également alignée avec le plan d'action climatique de notre société mère, Manuvie. ² [IFRS – IFRS S2 Divulgations liées au climat](#)

Voici une liste non exhaustive des risques et possibilités liées au climat qui pourraient se présenter, dont plusieurs nous exposent déjà directement :

Exemples de risques et de possibilités liés au climat que nous pourrions envisager



Risques physiques

Les risques physiques graves désignent ceux qui sont liés à des événements, notamment l'aggravation des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les canicules, les inondations côtières et les cyclones tropicaux.

Les risques physiques chroniques font référence à des changements à plus long terme dans les modèles climatiques, tels que des températures plus élevées et des changements climatiques, ce qui peut entraîner une montée du niveau de la mer ou des vagues de canicule chroniques.



Risque de transition

La politique climatique peut viser à limiter les activités ayant une incidence négative sur les changements climatiques et à promouvoir des activités favorisant l'adaptation à ces changements. Le risque opérationnel variera selon la région, l'industrie, et les entreprises, car la politique climatique vise davantage les industries à forte émission comme la production d'électricité, les services publics et le transport. Des exemples de risques opérationnels incluent la possible mise en place d'une taxe carbone et la transition de la consommation d'énergie vers des sources d'émissions plus faibles.

Les améliorations technologiques ou les innovations qui soutiennent la transition vers une économie à faible émission de carbone peuvent avoir une incidence significative sur les organisations. Le développement et l'utilisation de technologies émergentes telles que l'énergie renouvelable, le stockage par batteries, l'efficacité énergétique ainsi que la capture de carbone peuvent bouleverser les modèles opérationnels et transformer la dynamique du marché. La combinaison d'un soutien en matière de police ciblée et de la maturation des technologies climatiques a contribué à réduire le coût unitaire de ces solutions, ce qui a entraîné une augmentation de leur potentiel à perturber des industries auparavant stables.

Les risques du marché peuvent résulter de changements dans l'offre et la demande pour certains produits de base, produits et services, alors que le comportement des consommateurs évolue en réponse à la prise de conscience croissante des risques et des occasions liés au climat. Parmi les exemples, on compte la baisse de la demande pour les biens et les services, la diminution des revenus en raison des changements dans la demande et la composition des revenus, ainsi que l'augmentation des coûts de production en raison des changements des prix des intrants.

La réglementation liée au climat dans diverses juridictions a accru la surveillance des allégations faites par des entreprises du secteur privé et des institutions financières liées à leurs initiatives en matière de climat. Les organismes de réglementation filtrent les cas d'écoblanchiment (affirmations fausses ou trompeuses liées à la durabilité ou aux initiatives climatiques d'une entreprise), qui peuvent entraîner des risques financiers et réputationnels pour les entreprises.



Occasions

Les individus deviennent de plus en plus conscients de la relation entre leur consommation et son impact sur les émissions de GES. Cela peut entraîner un changement de préférence des consommateurs pour les biens et services à faible niveau d'émissions, et les entités qui répondent à ce besoin peuvent aussi générer une bonne volonté réputationnelle.

La demande pour des crédits carbone durables et à haute intégrité est en croissance, ce qui ouvre des occasions de solutions axées sur la nature pouvant donner accès à ces crédits (par exemple, les actifs forestiers).

L'efficacité énergétique dans les bâtiments réduit les coûts d'exploitation et attirent les locataires cherchant à diminuer leur empreinte carbone. Il existe donc des possibilités de réduire la consommation d'énergie dans un portefeuille immobilier (c'est-à-dire les actifs immobiliers).

Déclaration

Nous reconnaissons que l'impact économique des changements climatiques peut varier d'une entreprise à l'autre. Cette variation peut dépendre de facteurs tels que le niveau d'exposition de chaque secteur, industrie région. Nous croyons que le niveau de compréhension des changements climatiques dans les marchés de capitaux demeure inégal, ce qui pourrait entraîner une mauvaise évaluation des actifs et que de nombreuses entreprises pourraient être insuffisamment préparées à répondre aux risques et occasions de cette transition.

Nous pouvons prendre diverses mesures pour gérer les risques et les occasions liés au climat dans nos entreprises et investissements afin de fixer un prix approprié du risque climatique.

En résumé de manière générale, nos actions disponibles portent sur :

- répartition et sélection des actifs;
- analyse et recherche en matière d'investissement;
- mobilisation auprès de la direction ou les conseils d'administration;
- vote par procuration;
- réduction des émissions de GES dans nos actifs exploités directement;
- déploiement des pratiques reconnues de gestion de la durabilité dans nos actifs exploités directement;
- mobilisation avec les organismes de normalisation et élaboration des politiques;
- participation à des initiatives de collaboration et à des groupes de travail;
- respect des réglementations climatiques dans toutes les régions où nous exerçons nos activités;
- divulgation annuelle sur le climat³ en conformité avec le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB)⁴

En général, notre approche privilégiée consiste à communiquer directement avec les entreprises pour encourager la mise en œuvre efficace de stratégies d'atténuation des risques climatiques et d'adaptation, en réservant le droit de se départir de tout investissement.

Nous appuyons les recommandations du Conseil des normes internationales sur la durabilité⁵ (ISSB) et croyons qu'une adoption plus large de ce cadre et, lorsque des plans importants de transition des émetteurs seront mis en place, amélioreront notre capacité à fournir une évaluation raisonnable des risques d'investissement. Nous reconnaissons que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone crée des occasions d'investissement et nous acceptons les changements apportés aux technologies, aux protocoles et aux instruments financiers découlant des efforts déployés pour la soutenir.

Intégration climatique dans notre processus d'investissement

Notre objectif d'offrir des rendements ajustés au risque attrayants est renforcé par l'intégration de facteurs de durabilité, y compris les considérations liées au climat, à notre diligence raisonnable et à notre processus décisionnel en matière d'investissement afin d'améliorer la gestion du risque et de découvrir des occasions de valeur à long terme pour nos investisseurs.

Notre processus d'intégration se concentre sur la définition des risques et des occasions liées au climat au niveau des actifs/ investissements, et sur la prise en compte des différences entre les industries, les régions, les mandats des clients ainsi que les modèles opérationnels afin de permettre la résilience du portefeuille à long terme. De plus, nous cherchons des occasions de tirer parti du potentiel de croissance issu de la transition climatique au sein de certaines catégories d'actifs.

À mesure que la science du climat évolue, notre approche pour intégrer les considérations liées au climat dans le processus d'investissement évolue également. Voici quelques activités qui soutiennent notre approche :

- considérer une analyse différenciée des risques climatiques selon le type d'actif, la structure de propriété et la structure opérationnelle;
- tirer parti d'une gamme d'outils tiers pour évaluer le risque de transition et le risque physique selon la géographie et l'industrie/le secteur;
- reconnaître la valeur de l'analyse de scénarios pour évaluer une gamme de résultats futurs, et la réalisation d'analyses de scénarios liées au climat pour des catégories d'actifs significativement exposées;

³ La divulgation relative au climat est fournie dans le rapport de durabilité de Gestion de placement Manuvie et le rapport de durabilité de MFC. ⁴ Les recommandations de l'ISSB intègrent pleinement et s'appuient sur les recommandations du GTIFCC, en adoptant ses quatre piliers fondamentaux (Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques, Indicateurs/Objectifs). ⁵ Les recommandations de l'ISSB (IFRS S1/S2) intègrent pleinement et s'appuient sur les recommandations du GTIFCC, en adoptant ses quatre piliers fondamentaux (Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques, Indicateurs/Objectifs).

- encourager les entreprises à réaliser des analyses de scénarios et à élaborer des plans de transition pour atténuer l'exposition aux risques climatiques;
- fournir des conseils et de la formation aux équipes de placements au fur et à mesure que la science du climat et les outils connexes évoluent;
- évaluer notre exposition aux secteurs difficiles à éliminer; soutenir les dialogues continus avec nos clients et partager les recherches, les perspectives et les résultats issus de nos collaborations.
- L'efficacité de ces activités dépend de la qualité et de la disponibilité des données provenant des entreprises, des gestionnaires et des actifs.

Le changement climatique dans la gouvernance

Engagement de l'émetteur

Conformément à notre politique de mobilisation des émetteurs mondiaux de Gestion de placements Manuvie et à notre politique de vote par procuration, nous intervenons sur les facteurs de durabilité financièrement importants afin de protéger les placements de nos clients et d'influencer l'adoption de changements positifs dans la divulgation des renseignements d'une entreprise, la force de la gestion et l'approche stratégique à l'égard des principaux enjeux en matière de durabilité; et de chercher à mieux définir les pratiques exemplaires en matière de gestion des risques climatiques. Les risques liés au climat et les occasions de transition ont été un sujet clé dans bon nombre de nos discussions bilatérales avec les entreprises, auxquelles se sont ajoutés notre participation à des initiatives de mobilisation collaborative et à des groupes de travail.. Nous identifions également les risques systémiques liés au climat dans notre portefeuille mondial des marchés publics et collaborons systématiquement chaque année avec les émetteurs prioritaires. En collaborant avec les entreprises dans le cadre de la transition climatique, nous les encourageons à harmoniser leur stratégie commerciale avec les intérêts à long terme des investisseurs afin de les aider à se préparer à la transition énergétique et économique à venir. Plus précisément, et là où c'est important, nous aidons les entreprises à harmoniser leur stratégie commerciale avec la science du climat, à gérer et à divulguer de façon proactive les émissions de GES et à rendre les divulgations conformes aux recommandations de l'ISSB ou à des cadres de divulgation semblables.

Exploitation des actifs

Dans les secteurs où nous exploitons des actifs, des considérations liées au climat éclairent nos efforts d'atténuation et d'adaptation visant à réduire l'impact et la vulnérabilité de nos actifs. Nous avons développé des pratiques pour mesurer et réduire nos émissions, en nous alignant sur les normes de certification des tiers afin d'améliorer nos engagements en matière de rapports et de responsabilité.

Partenariats, engagement opérationnel et collaborations

Les politiques et règlements gouvernementaux influencent l'adoption de formes d'énergie plus propres par des réformes réglementaires ou des programmes axés sur le marché afin de promouvoir la transition vers un environnement à faibles émissions de carbone. Nous pourrions dialoguer avec les décideurs et les organismes de réglementation au sujet des risques systémiques liés au climat, compte tenu de la possibilité que ces risques perturbent le fonctionnement des marchés financiers et lorsqu'ils sont conformes aux mandats de nos clients.. Les sujets de mobilisation en matière de politique climatique que nous pourrions soutenir comprennent l'efficacité énergétique et l'utilisation des ressources, la résilience et les occasions d'adaptation, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la transition équitable ainsi que le financement de la transition.

Nous soutenons les politiques sur le carbone qui comportent des mécanismes clairs d'examen périodique, d'amélioration et de résiliation. Nous mettons également fortement l'accent sur la collaboration avec les pairs de l'industrie, les associations industrielles, les organisations de la société civile et d'autres groupes qui travaillent à rendre le marché des capitaux et l'économie plus résilients aux changements climatiques. Ces collaborations peuvent inclure le parrainage de recherches sur le climat, la création de nouvelles normes industrielles ou de cadres de rapport, la participation à des engagements collaboratifs industriels ou à des initiatives d'innovation au sein de l'industrie, la participation à des groupes de travail ainsi que et la signature de lettres conjointes. Nous collaborerons avec d'autres intervenants de l'industrie lorsque nous estimons que l'initiative est crédible, qu'elle peut renforcer notre travail sur le climat et qu'elle sert les intérêts à long terme de nos clients et du secteur des placements dans son ensemble.

Les placements comportent des risques, y compris un risque de perte de capital. Les marchés des capitaux sont volatils et peuvent considérablement fluctuer sous l'influence d'événements liés aux sociétés, aux secteurs, à l'économie, à la politique, à la réglementation et aux marchés. Ces risques sont amplifiés dans le cas des placements effectués sur les marchés émergents. Le risque de change est le risque que la fluctuation des taux de change ait un effet négatif sur la valeur des placements détenus dans un portefeuille.

Les renseignements fournis ne tiennent pas compte de la convenance des placements, des objectifs de placement, de la situation financière, ni des besoins particuliers d'une personne donnée. Nous vous invitons à évaluer la convenance de tout type de placement à la lumière de votre situation personnelle, et à consulter, au besoin, un spécialiste.

Ce document est réservé à l'usage exclusif des personnes ayant le droit de le recevoir en vertu des lois et des règlements applicables des territoires de compétence. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur ou des auteurs, et elles peuvent changer sans préavis. Nos équipes de placement peuvent avoir des opinions différentes et, par conséquent, prendre des décisions de placement différentes. Ces opinions ne reflètent pas forcément celles de Gestion de placements Manuvie ni de ses sociétés affiliées. Bien que les renseignements et analyses figurant dans ce document aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité et se dégage de toute responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation de ces renseignements ou analyses. Ce document peut comprendre des prévisions ou d'autres énoncés de nature prospective portant sur des événements futurs, des objectifs, des stratégies de gestion ou d'autres prévisions et n'est à jour qu'à la date indiquée. Les renseignements fournis dans ce document, y compris les énoncés concernant les tendances des marchés des capitaux, sont fondés sur la conjoncture, laquelle évolue au fil du temps. Ces renseignements peuvent changer à la suite d'événements ultérieurs touchant les marchés ou pour d'autres motifs. Gestion de placements Manuvie n'est nullement tenue de mettre à jour ces renseignements.

Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements du présent document. Tous les aperçus et commentaires sont de nature générale et ponctuelle. Quoiqu'utiles, ils ne remplacent pas les conseils d'un spécialiste en fiscalité, en placement ou en droit. Il est recommandé aux clients de consulter un spécialiste qui évaluera leur situation personnelle. Ni Manuvie, ni Gestion de placements Manuvie, leurs sociétés affiliées et leurs représentants ne fournissent de conseils dans le domaine de la fiscalité, des placements ou du droit. Le présent document a été produit à titre indicatif seulement et ne constitue ni une recommandation, ni un conseil professionnel, ni une offre, ni une invitation à quiconque, par Gestion de placements Manuvie et en son nom, relativement à l'achat ou à la vente d'un titre ou à l'adoption d'une stratégie de placement, non plus qu'il indique une intention d'effectuer une opération dans un fonds ou un compte géré par Gestion de placements Manuvie.

Aucune stratégie de placement et aucune technique de gestion des risques ne peut garantir le rendement ni éliminer les risques, peu importe la conjoncture du marché. La diversification et la répartition de l'actif ne sont pas garantes de profits et n'éliminent pas le risque de perte dans quelque marché que ce soit. À moins d'indication contraire, toutes les données proviennent de Gestion de placements Manuvie. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs.

Sauf indication contraire, toute référence aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou au développement durable dans le présent document reflète l'approche générale de Gestion de placements Manuvie en ce qui a trait à l'intégration des facteurs de risque important liés au développement durable dans ses processus de placement. Cette approche pourrait varier en fonction de la catégorie d'actifs ou du mandat du client. Bien que ce document indique que les facteurs de développement durable sont inclus dans tous les aspects de nos processus de gestion des placements, pour certains mandats clients, nous pouvons adapter les considérations de développement durable ou les inclure uniquement dans la mesure où elles correspondent aux objectifs établis du client. Certaines de nos solutions de placement peuvent être incompatibles avec les facteurs de développement durable, comme certaines catégories d'actif ou stratégies d'indexation précises associées à un indice ne prenant pas en compte le développement durable. Les épargnants doivent examiner toutes les informations disponibles sur les produits et la documentation juridique pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière dont les considérations relatives aux risques liés au développement durable ont été intégrées dans un produit. Tous les éléments inclus dans le présent document ont trait à des circonstances dans lesquelles il est approprié de tenir compte des facteurs de développement durable. Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'approche générale de Gestion de placements Manuvie en la matière à l'adresse www.manulifeim.com/institutional/ca/fr/sustainability.

Ce document traite des activités des équipes de placement au sein de Gestion de placements Manuvie. Il ne couvre pas les activités des gestionnaires d'actifs non affiliés qui gèrent certains actifs de clients en notre nom, ni les activités de CQS, un

gestionnaire multisectoriel d'instruments de crédit non traditionnels en propriété exclusive acquis par Gestion de placements Manuvie en 2024.

L'équipe Engagement et intégration des facteurs ESG à Gestion de placements Manuvie intervient auprès des émetteurs sur les questions de développement durable, mais ne le fait pas nécessairement pour tous les enjeux, ni avec tous les émetteurs de ses portefeuilles. Nous organisons aussi fréquemment des activités collaboratives d'engagement dont nous ne fixons pas les modalités, mais auxquelles nous apportons notre soutien afin d'atteindre le résultat souhaité. Dans les régions où nous possédons et exploitons des biens matériels, nous cherchons à intégrer le développement durable dans nos stratégies opérationnelles et dans le déploiement de nos activités. Les études de cas pertinentes présentées illustrent différents engagements de nos équipes de placement internes, à l'égard de différentes catégories d'actifs et dans les diverses régions où nous exerçons des activités. Nous menons des activités d'engagement fondées sur les résultats afin d'améliorer la valeur financière à long terme pour nos clients, mais nous reconnaissons que ces engagements n'ont pas nécessairement de résultats significatifs ou quantifiables. De plus, nous reconnaissons que les résultats observés peuvent être attribués à des facteurs et à des influences qui ne sont pas reliés à nos activités d'engagement.

Nous sommes d'avis que l'intégration au processus décisionnel des risques importants liés au développement durable joue un rôle déterminant sur le plan du rendement à long terme et constitue une technique efficace d'atténuation des risques. Notre approche en matière de développement durable offre un cadre souple qui en facilite la mise en œuvre dans les différentes catégories d'actif et équipes de placement. Bien que nous soyons d'avis que les placements durables mèneront à de meilleurs résultats au fil du temps, rien ne garantit que la considération des facteurs de développement durable procurera de meilleurs rendements à long terme. Pour certaines stratégies, l'utilisation de nos critères d'exclusion et d'inclusion et de notre approche thématique peut restreindre la gamme des placements potentiels et nous amener à renoncer à certains placements qui peuvent par ailleurs nous sembler prometteurs. Pour obtenir des précisions, veuillez consulter nos politiques de développement durable.

À propos de Gestion de patrimoine et d'actifs Manuvie

En tant que membre de la Société Financière Manuvie, Gestion de patrimoine et d'actifs Manuvie fournit des services mondiaux de placement, de conseils financiers et de régimes de retraite à 19 millions de particuliers, d'institutions et de participants à des régimes de retraite dans le monde. Notre mission est de rendre les décisions plus simples et d'aider les gens à vivre mieux en leur donnant les moyens d'investir pour un avenir meilleur. En tant que partenaire engagé de nos clients et en tant que gestionnaire responsable du capital investi, nous offrons un héritage de gestion des risques, une expertise approfondie des marchés publics et privés et des services complets en matière de régimes de retraite. Nous cherchons à fournir de meilleurs résultats en matière d'investissement et d'impact et à aider les gens à épargner et à investir en toute confiance pour un avenir financier plus sûr. Toutes les offres ne sont pas disponibles dans toutes les juridictions. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter gmanuvie.com.

Ce document n'a été soumis à aucun examen de la part d'un organisme de réglementation en matière de valeurs mobilières ou autre et n'a été déposé auprès d'aucun organisme de tel type. Il peut être distribué, s'il y a lieu, par les entités de Manuvie énumérées ci-après dans leurs territoires respectifs. Des renseignements supplémentaires au sujet de Gestion de placements Manuvie sont accessibles sur le site www.manulifeim.com/institutional/ca/fr.

Australie : Manulife Investment Management Timberland and Agriculture (Australasia) Pty Ltd., Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited.

Canada : Gestion de placements Manuvie limitée, Distribution Gestion de placements Manuvie inc., Manulife Investment Management (North America) Limited et Marchés privés Gestion de placements Manuvie (Canada) Corp.

Chine continentale : Manulife Overseas Investment Fund Management (Shanghai) Limited Company. Espace économique européen Manulife Investment Management (Ireland) Ltd., qui est habilitée et régie par la banque centrale d'Irlande.

Hong Kong : Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited.

Indonésie : PT Manulife Aset Manajemen Indonesia. **Japon :** Manulife Investment Management (Japan) Limited. **Malaisie :** Manulife Investment Management (M) Berhad 200801033087 (834424-U).

Philippines : Manulife Investment Management and Trust Corporation. **Singapour :** Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd. (Company Registration No. 200709952G).

Corée du Sud : Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. **Suisse :** Manulife IM (Switzerland) LLC. **Taiwan :** Manulife Investment Management (Taiwan) Co. Ltd.

Royaume-Uni : Manulife Investment Management (Europe) Ltd., qui est habilitée et réglementée par la Financial Conduct Authority. **États-Unis :** John Hancock Investment Management LLC, Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management Private Markets (US) LLC et Manulife Investment Management Timberland and Agriculture Inc. **Vietnam :** Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie et M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.